

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## 1. Contenu - Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes nos ventes de produits, sauf accord dérogatoire exprès préalable à la commande convenu par écrit entre les parties. L'Acheteur reconnaît avoir eu connaissance des présentes conditions générales de vente lors de la remise des offres et/ou devis.

En conséquence, toute commande de produits par l'Acheteur implique son acceptation sans réserve et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'Acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Notre société se réserve le droit de déroger aux présentes conditions générales de vente, en fonction des négociations menées avec l'Acheteur, via l'établissement de conditions de vente particulières.

## 2. Documents commerciaux

Tout autre document que les présentes conditions générales de vente, notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, tarifs, site internet, etc., sans que cette liste soit limitative, n'a qu'une valeur indicative, et par conséquent n'est pas contractuel.

Pour des raisons techniques, commerciales ou autres, les produits figurant à notre gamme d'offres pourront être supprimés ou modifiés par notre société, sans préavis. L'Acheteur ne pourra élever aucune réclamation à ce titre, ni prétendre à une quelconque indemnité.

## 3. Propriété intellectuelle

Tous les documents techniques, produits, photographies, sans que cette liste soit limitative, remis à l'Acheteur demeurent notre propriété exclusive - ou celle du fournisseur - seule/ seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents. Ces documents seront restitués sur demande. L'Acheteur s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de notre société ou du fournisseur et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers.

## 4. Commandes

### Définition

Par commande, il faut entendre tout ordre de l'Acheteur portant sur les produits figurant sur nos offres ou devis, et accepté par notre société, accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande.

Pour être valable, la commande devra être complète et préciser toutes les spécifications techniques des marchandises commandées. Elle devra être confirmée par écrit, au moyen du bon de commande dûment signé par l'Acheteur. Dès sa réception, elle présentera un caractère irrévocable pour l'Acheteur. La vente n'est parfaite qu'à compter de l'acceptation expresse et par écrit de la commande de l'Acheteur, matérialisée par un accusé de réception de commande émise par notre société.

### Modifications

Les commandes transmises à notre société sont irrévocables pour l'Acheteur, sauf acceptation écrite de notre part.

Toute demande, par l'Acheteur, de modification de la composition, du volume ou du prix d'une commande ne sera étudiée que si la demande est faite par écrit et nous est parvenue au plus tard quatre (4) jours calendaires après réception de la commande initiale par notre société, et dans tous les cas avant toute mise en production. Elle ne sera prise en compte qu'après accord de notre société.

En cas de modification dûment acceptée de la commande, notre société sera déliée de toutes les conditions prévues initialement pour son exécution.

Les produits livrés sont réputés conformes dès lors qu'ils respectent les tolérances dimensionnelles admises par les usages de la profession et par les fabricants.

## 5. Emballage - Conditionnement

Le conditionnement peut se faire en vrac, paquets cerclés, sur palette perdue ou consignée ou en containers. Certains de nos produits ne sont vendus que par palette entière, et il appartient à l'Acheteur de rédiger sa commande par palettes complètes. A défaut, la quantité de marchandises livrée par notre société sera la quantité commandée par l'Acheteur, divisée par le nombre entier de palettes immédiatement inférieur au volume commandé, selon nos indications de palettisation disponibles sur simple demande formée préalablement à l'enregistrement de la commande.

## 6. Livraison

### Délais

Les délais de livraison indiqués par notre société ne constituent pas un engagement ferme mais sont donnés à titre indicatif, et ce sans garantie. Ils dépendent de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes ; ceci même si un délai de livraison est stipulé par l'Acheteur sur le bon de commande.

Les retards de livraison ne peuvent donner lieu ni à pénalités, ni à une quelconque indemnité à l'Acheteur. Tout retard par rapport au délai indicatif de livraison annoncé ne saurait autoriser l'Acheteur à ne pas réceptionner les marchandises, ou justifier la résiliation de la commande enregistrée par notre société.

Notre société ne sera pas responsable des conséquences d'un retard de livraison ou d'une non-livraison dues à un événement fortuit ou à un cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, toutes les circonstances échappant à notre contrôle, entraînant un arrêt ou une rupture de production, ou encore une non livraison par nos fournisseurs.

Les livraisons sur chantiers ne sont faites que sur des sites de déchargement facilement accessibles. Les conséquences d'un accès difficile au chantier, ainsi que de tous dommages causés de ce fait aux marchandises par les transporteurs mandatés par notre société, seront supportés par l'Acheteur.

### Transfert de la propriété et des risques

Nos marchandises sont généralement vendues départ usine ou départ entrepôt, et facturées franco de port. Le transfert de propriété n'interviendra qu'à l'issue du complet paiement du prix par l'acheteur, peu importe la date de livraison.

Quel que soit le lieu de déchargement, les marchandises sont réputées réceptionnées par l'Acheteur sortie usine du fabricant ou sortie de notre dépôt. Le transfert des risques de perte et de détérioration des marchandises sera réalisé dès mise à disposition des marchandises pour chargement.

Un litige concernant le transport ne peut en aucun cas être un motif de refus de paiement des marchandises.

### Transport, Réception des marchandises, Déchargement

Il incombe à l'Acheteur de vérifier la quantité et la qualité des marchandises dès la livraison. Toute réclamation relative à la quantité ou la qualité des marchandises livrées devra être stipulée par l'Acheteur sur le bon de livraison, dont copie devra nous être adressée **par lettre recommandée avec AR dans les 48 heures** suivant la livraison des marchandises. La réception sans réserve des produits commandés par l'Acheteur couvre tout vice apparent et/ou manquant.

La réclamation effectuée par l'Acheteur dans les conditions et selon les modalités précitées ne suspend pas le paiement des marchandises concernées. La responsabilité de notre société ne peut en aucun cas être mise en cause pour des faits survenus en cours de transport, de destruction, avaries, perte ou vol, ceci même si notre société a choisi le transporteur. Dans le cas d'une livraison sur chantier, il incombe à l'Acheteur de sécuriser le déchargement de la

marchandise, de garantir au transporteur l'accès au point de déchargement, ainsi qu'un déchargement dans des délais brefs. Tout retard de déchargement est à la charge de l'Acheteur.

## 7. Tarif - Prix

Le tarif en vigueur peut être révisé à tout moment, après information préalable à l'Acheteur. Les prix sont donnés à titre informatif et sans garantie. Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable à la date indiquée sur le nouveau tarif.

Les prix sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la passation de la commande. Ils s'entendent toujours hors taxes et sont majorés des taxes et TVA en vigueur à la date de la facturation.

Les prix peuvent être établis franco de port en fonction des produits et des quantités. Le fait que l'expédition soit effectuée franco de port ou que notre société effectue, pour le compte de l'Acheteur, l'expédition de la commande, ne modifie en rien les règles ci-dessus et les effets attachés à la date de mise à disposition des marchandises sortie usine ou sortie dépôt.

Les prix sont calculés nets, sans escompte, et payables selon les modalités indiquées à l'article 8.

Sauf accord contraire, les retards de livraison n'emportent ni annulation, ni modification du contrat et ne sauront donner lieu à dommages et intérêts. Les clauses pénales figurant sur les documents commerciaux de l'Acheteur sont inopposables à notre société.

Les délais d'exécution figurant dans une commande ne sont acceptés par notre société et ne l'engagent, que sous les conditions suivantes : respect par l'Acheteur des conditions de paiement et de versement des acomptes, fourniture à temps des spécifications techniques, absence de cas de force majeure, d'événements sociaux, politiques, économiques ou techniques entravant la marche de notre société et de nos fournisseurs.

Sauf accord contraire, les emballages sont déterminés et préparés par notre société. Ils sont facturés en sus des prix indiqués et ne sont pas repris.

## 8. Paiement

Le prix est payable en totalité, sans escompte, et en un seul versement et ne peut dépasser un délai de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture, ou par dérogation et sous réserve d'une stipulation expresse, un délai 45 jours fin de mois à compter de la date de facturation. En cas de règlement par traite, celle-ci devra nous parvenir obligatoirement 15 jours après réception de facture.

Chaque facture doit être considérée comme une affaire isolée. Par conséquent, les factures seront réglées sans retenue ni compensation de quelque nature que ce soit.

Si le crédit de l'Acheteur venait à se détériorer, notre société se réserve le droit d'exiger toutes garanties financières jugées nécessaires. Notre société pourra également demander soit un acompte, le solde étant alors payable au jour de la livraison, soit un paiement comptant à réception des marchandises, soit un paiement de la totalité de la commande avant livraison. Le refus par l'Acheteur de satisfaire à ces conditions nous autorise à annuler tout ou partie de l'affaire.

Conformément aux dispositions de la loi LME, tout montant non réglé à l'échéance donnera lieu au versement de pénalités fixées à trois fois le taux de l'intérêt légal, outre une indemnité forfaitaire de 40 € par facture impayée pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être exigée à hauteur des frais de recouvrement réellement engagés.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable et seront d'office portés au débit du compte de l'Acheteur.

Le défaut ou le retard de paiement d'une facture à sa date d'échéance rend immédiatement exigible l'intégralité de nos factures, sans mise en demeure préalable, outre le droit de suspendre ou d'annuler les livraisons, y compris pour les affaires en cours ayant déjà donné lieu à livraisons.

## 9. Réserve de propriété

**Le transfert de propriété des produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par l'Acheteur, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire est réputée non écrite, conformément à l'article L.624-16 du Code de commerce.**

**De convention expresse, le fournisseur pourra faire jouer les droits qu'il détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession de l'Acheteur, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et notre société pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes nos factures impayées, sans préjudice de notre droit de résolution des ventes en cours.**

La présente clause n'empêche pas que les risques de perte ou de détérioration des marchandises soient transférés à l'Acheteur dès leur mise à disposition, sortie usine ou sortie dépôt. L'Acheteur est autorisé à revendre les marchandises livrées avant leur paiement, sauf en cas de défaut de paiement envers notre société, ceci dans le cadre normal et usuel de l'exercice de son commerce, et à condition que la créance née de cette revente nous soit automatiquement cédée jusqu'à concurrence de notre avoir, que nos produits soient revendus en l'état ou non, même après transformation, mise en œuvre, ou dans le cas d'autres prestations.

## 10. Garantie

Les produits seront vérifiés par l'Acheteur à la livraison, et toute réclamation, réserve ou contestation, doit être effectuée sous 48 heures comme stipulé à l'article 6. A défaut, aucune réclamation ne sera prise en compte.

Il appartient à l'Acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés. La garantie de notre société :

- ne dépassera en aucun cas la garantie offerte par le fabricant ou le fournisseur,
- sera limitée au simple remplacement des marchandises reconnues défectueuses, après accord écrit des parties ou à défaut, par voie d'expert,
- aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par l'Acheteur sans accord écrit et préalable, notre société se réservant le droit de procéder, directement ou indirectement, à toute constatation et vérification sur place. Les produits défectueux sont alors tenus à disposition pour restitution, ou évacués du chantier après accord écrit de notre société,
- l'Acheteur ne pourra prétendre qu'au complément à apporter pour combler les manquants,
- toute autre indemnité au titre d'un préjudice quelconque est formellement exclue,
- l'Acheteur ne peut prétendre à la résolution de la commande.

Les défauts et détériorations des produits livrés consécutifs à des conditions anormales de stockage et/ou de conservation chez l'Acheteur ou sur chantier ne pourront ouvrir droit à garantie. Toute garantie est exclue dès lors qu'il a été fait usage de nos produits dans des conditions d'utilisation ou de performances non prévues.

## 11. Attribution de juridiction

L'élection de domicile est faite en notre siège social. Tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente ou pour quelque cause que ce soit, sera exclusivement porté devant le tribunal de commerce de Troyes, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, du paiement ou du mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

En cas d'action judiciaire ou tout autre action en recouvrement de créances engagée par notre société, tous les frais afférents seront à la charge de l'Acheteur, ainsi que les frais liés ou découlant du non-respect par l'Acheteur des conditions de paiement ou de livraison de la commande considérée.

## 12. Droit applicable

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit.